

**LE JOUR, 1951  
26 JANVIER 1951**

### **ABSTENTION ET NEUTRALITÉ**

Il ne faut pas confondre, à propos du cas de la Chine, la décision de s'abstenir des pays de la Ligue arabe avec la neutralité. La neutralité va beaucoup plus loin qu'une abstention. On peut s'abstenir de voter, une fois (de nombreux pays l'ont fait par intervalle, comme dans le cas de la Palestine), sans se déclarer neutre pour cela.

S'abstenir d'opiner au sein d'une assemblée **qui n'est pas un tribunal proprement dit**, quand il y a des "juges" nombreux à côté de soi, ne veut pas dire qu'on sera indifférent au verdict. Que les pays de la Ligue s'abstiennent de qualifier la politique de la Chine, **cela ne veut pas dire que ce que les autres juges décideront les laissera impassibles.**

Si la Chine est considéré par la majorité des Nations-Unies comme un agresseur, les pays de la Ligue verront alors quelle attitude adopter. Pour l'instant, qu'ils s'abstiennent, cela se défend. Ils peuvent parfaitement dire : nous n'avons pas pour l'instant d'opinion sur le sujet ; que les autres décident ; **on verra après.** Cela s'est vu couramment aux Nations-Unies où l'Angleterre, par exemple, quand il s'agissait des Lieux Saints et d'Israël, s'est abstenue plus d'une fois.

**Qu'on le remarque bien, chacun des pays de la Ligue peut et doit avoir son opinion et sa conviction propres.** Le Liban peut estimer qu'en vue du bien général il convient de considérer la Chine comme un agresseur en Corée. **En entrant dans la Ligue aucun de ses membres n'a entendu aliéner sa liberté.** Mais quand les circonstances le permettent et le justifient, il vaut mieux évidemment ne pas faire cavalier seul.

Et pourtant, quand il s'est agi de la Palestine arabe, la Jordanie, pour se l'annexer, a fait cavalier seul, sans hésiter. **Il y a des précédents graves que nul ne doit oublier et qui légitiment au sein de la Ligue une éventuelle dissidence. Néanmoins, dans le cas de la Chine, les pays arabes ont, en faveur de leur abstention, à défaut d'une "fraternité asiatique" parfaitement arbitraire et l'illusoire des raisons de convenance.**

Des gouvernements qui ont condamné la Corée du Nord, s'ils ne condamnent pas positivement la Chine ce n'est pas qu'ils se déjugent, **c'est simplement qu'ils croient qu'on peut pousser la conversation plus loin et tenter de servir ainsi le maintien de la paix.** En fait, l'Angleterre et la France ont voté jusqu'ici l'une et l'autre, et les Pays-Bas par exemple avec elles, ont des attaches beaucoup plus précises avec le monde jaune.

Ces réflexions s'imposent au point où en sont les délibérations des Nations-Unies sur le cas de la Chine. **Quel que soit le vote que demandent les Etats-Unis et quel qu'en soit le résultat, l'abstention, ce jour là, des pays de la Ligue arabe, sera nécessairement un acte passager, différent d'une attitude de neutralité, forcément permanent ou de longue haleine.**